Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne
28 avenue du 15 septembre 1945
15290 LE ROUGET PERS
www.chataigneraie-cantal.com
info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : Mercredi 26 avril 2023 à 18h00 salle de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat.

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. CABANES, M. CANCHES, M. CASTANIER, M. MANHES, M. MALVEZIN, Mme PLANTECOSTE

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

M. FAVAIN (pouvoir), Mme FORESTIER-GRAMOND (pouvoir), M. LACARRIERE (pouvoir), M. MERAL (pouvoir), M. PIGANIOL (pouvoir), M. ROUET (pouvoir), M. TURQUET (pouvoir).

Excusé(e)s :

M. CANTOURNET, M. CHARREIRE, Mme COURET, M. FÉVRIER, M. SERIEYS, M. VIEYRES.

M. Manhès ouvre la réunion, présente les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1- Présentation du Bilan Comptable 2022 par le Cabinet Comptable

Mme Mathonier présente ce bilan

Côté recettes :

La subvention de la Communauté de Communes reste identique. Le montant de la taxe de séjour baisse de plus de 20 000 €. Cela s'explique par le fait que la taxe de séjour reversée en 2022 est celle de l'année 2020 (n-2) : Une année 2020 marquée par la baisse de l'activité touristique liée à la crise COVID. En 2022, l'Office n'a pas bénéficié d'une subvention Leader contrairement à 2021 soit une ressource de 37 295€ en moins.

Malgré cette baisse significative de ressources, la gestion comptable du budget est bonne avec un résultat positif de 9 247€.

Les cotisations des adhérents sont en légère hausse.

Les activités de Production et Prestations vendues sont en augmentation. La participation d'EDF augmente car le nombre de visites est plus important et la prestation est reconnue. Moins d'heures ont été consacrées à l'animation administrative de l'association départementale Petites Cités de Caractère. De plus, la convention avec l'association Boogie Woogie a été renouvelée à hauteur de 12 000€, un montant identique à celui d'avant COVID et après 2 années sans que le festival n'ait pu avoir lieu.

Les autres recettes qui concernent les ventes boutique, randonnée, la billetterie et les visites de ville restent sensiblement identiques.

Côté dépenses :

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté (+1696€). Cette augmentation est majoritairement due au coût du carburant. Le budget formation a également augmenté avec une reprise de la formation en 2022.

Le budget "Promotion" est en baisse (- 4000€). Une réédition des fiches du classeur de randonnée a été effectuée en 2021. Il s'agissait de faire le lien entre le topoguide de randonnée précédent en rupture de stock et le nouveau qui va être édité en 2023.

Les provisions retraite ont largement baissé (- 15 000€) : en 2021, une remise à niveau de cette prévision avait été réalisée.
Les impôts et taxes baissent également. Cela est dû essentiellement à la baisse de la taxe sur les salaires.
Il est à noter que l'augmentation des charges de personnel est à nuancer. Les salaires bruts augmentent de 2,1% : avec une revalorisation du point de la Convention Collective en fin d'année 2022. Les charges sociales augmentent de manière plus significative (+17,4%). Il y a 2 raisons : des contrats de travail renouvelés qui ne bénéficient plus de l'exonération des charges en ZRR, un contrôle URSSAF avec une pénalité de 4 726€. Le contrôle URSSAF a porté sur les années 2019, 2020 et 2021. Les pénalités portent sur les charges des primes de fin d'année sur ces 3 années.
M. Canches demande si les fiches de paie sont réalisées en interne. Mme Mathonier lui répond qu'elles sont faites par le cabinet comptable.
M. Manhès précise qu'il s'agit d'une charge exceptionnelle.
M. Cabanes demande si la prime de fin d'année est un pourcentage : Selon la Convention Collective, son montant ne peut être inférieur à 17,5 % de la rémunération de base brute mensuelle du salarié.

Mme Mathonier indique que le bilan positif de 2022 conforte les fonds propres de l'Office de Tourisme.
M. Canches ajoute qu'il faut s'en féliciter car cela n'a pas toujours été le cas.
M. Manhès précise que la subvention de la Communauté de Communes est stable depuis plusieurs années. Mme Plantecoste précise que la Taxe de Séjour vient également conforter la trésorerie de l'Office de Tourisme. M. Manhès explique qu'il s'agit d'une taxe qui vient des touristes en séjour et que la taxe de séjour augmente régulièrement grâce au travail des salariés de l'Office de Tourisme. Pour M. Cabanes, il y a encore de la taxe de séjour à collecter. M. Balmisse indique également que l'Office de Tourisme bénéficie régulièrement de fonds Leader sur des dossiers de développement et de promotion touristique.
M. Manhès termine par le fait que malgré la baisse des ressources de près de 58 000€, le travail de l'Office de Tourisme lié aux activités de production et aux prestations vendues a permis d'ajouter près de 11 000€ de ressources.

Le bilan comptable est soumis au vote des membres présents et représentés
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

2- Dossiers en cours :

- Topoguide randonnée VTT et Pédestre :

M. Balmisse présente les nouvelles fiches de randonnée. Ces fiches seront disponibles pour la saison 2023. Une version papier avec 2000 exemplaires de chaque fiche pédestre (55 circuits) et 1000 exemplaires de chaque fiche VTT/Vélo (10 fiches VTT, 1 fiche RBX (Romain Bardet Expérience). Au total, ce sont 66 fiches qui ont été réalisées entièrement en interne. Un exemplaire de la fiche "Randonnée pédestre" et "Randonnée VTT/Vélo" est distribué aux membres du Conseil d'Administration. Ces fiches seront également accessibles en téléchargement sur le site internet de l'Office de Tourisme.
M. Balmisse indique que ces fiches sont issues de la requalification des sentiers de randonnée (démarche administrative avec autorisation de passage et délibération).
Pour cette opération de promotion des circuits pédestres et VTT, l'Office de Tourisme va bénéficier de Fonds Leader. Le dossier déposé fait état d'un total de 38 785,79€ de dépenses pour un financement Leader à hauteur de 30 785,79€.

- La Carte du lac de Saint-Etienne Cantalès :

Le projet de la carte a été présenté lors du précédent Conseil d'Administration. M. Balmisse indique que cette carte sera disponible pour la saison 2023 avec une édition à 10 000 exemplaires. Les principaux partenaires de la carte sont EDF (1500€), la Fédération de Pêche du Cantal (1 000€), la CABA et l'Office de Tourisme d'Aurillac (1200€)et enfin l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne (1200€).

Les partenaires privés installés autour du lac ont également été sollicités. Ce projet de carte a reçu un accueil favorable de la part de ces prestataires.
Cette carte est entièrement réalisée en interne par le personnel de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne. L'Office de Tourisme bénéficie également de Fonds Leader pour cette carte.

- Projet Grand Site de Conques

M. Balmisse présente le projet. L'Office de Tourisme est partie prenante du comité technique qui vise à préparer le dossier de labellisation "Grand site" de Conques. Ce projet associe 2 régions (Occitanie et AURA), 2 départements (Aveyron, Cantal), 2 communautés de communes (Conques-Marcillac et Châtaigneraie cantalienne), 5 communes - 3 communes de l'Aveyron (Conques, Pruines et Sénergues) et 2 communes du Cantal (Vieillevie et Cassaniouze). Le territoire du Grand Site s'étend sur 11 000 ha et concerne moins de 2000 habitants.
En 2018, le projet commence et en 2020, une étude paysagère est menée. En 2021, s'opère le classement de la Vallée du Dourdou. En 2022, il y a l'installation du Syndicat Mixte de Préfiguration pour la gestion du Grand Site. Pour assurer le fonctionnement du Syndicat Mixte de préfiguration, la participation des collectivité est répartie de la manière suivante :

- le département de l'Aveyron 40%,
- le département du Cantal 5% ,
- la Communauté de Communes Conques Marcillac 15%,
- la Communauté de Communes Châtaigneraie cantalienne 5%,
- la commune de Conques 25%,
- les communes de Cassaniouze, Sénergues et Vieillevie 3% chacune,
- la commune de Pruines 1%.

M. Balmisse présente un document qui synthétise les actions envisagées entre 2022 et 2025. Pour le tourisme, la Châtaigneraie cantalienne est surtout concernée par la randonnée pédestre, le vélo et le patrimoine. La thématique de la valorisation de la châtaigne fait également partie du projet. Des ateliers sont à venir.
Pour M. Cabanes, on a la chance d'être entouré par 3 Grands Sites qui sont Rocamadour, Le Puy Mary et maintenant Conques.
Conques , c'est aujourd'hui 500 000 visiteurs et la première année de labellisation "Grand Site", ce sont 200 000 personnes supplémentaires. Pour lui, nous ne sommes pas prêts. Il manque des hébergements. Mais on a une opportunité exceptionnelle. Il faut trouver des investisseurs.
M. Manhès ajoute que c'est à l'échelle départementale que cette problématique liée au manque d'hébergement doit être traitée.
Au niveau de la vallée du Lot, le projet d'aménagements des rives du Lot est toujours en réflexion. Le projet en cours a déjà identifié une trentaine de propriétaires privés entre Vieillevie et Cassaniouze.
M. Balmisse indique qu'il ne faut pas manquer le wagon de la communication. M. Manhès termine au sujet de la position stratégique de la Châtaigneraie cantalienne qui permet de pouvoir regarder dans toutes les directions.

- Conventions de prestations de service

Convention tripartite EDF, Office de Tourisme et Communauté de Communes Châtaigneraie cantalienne pour la visite de l'usine EDF de Saint-Etienne Cantalès.
Un partenariat reconnu avec un nombre de visites qui augmente et des visites qui ont lieu toute l'année.
En conséquence, la participation financière d'EDF évolue avec une augmentation financière en 2022.
De 6930€, la prestation de services est réévaluée à 8078,40€ en 2022.

Convention Festival Boogie Woogie.
Cette convention est établie depuis de nombreuses années. La prestation de service est évaluée à 12000€. La convention comprend des missions gratuites et des missions payantes.
Les missions d'accueil régaliennes à un Office de Tourisme sont gratuites et représentent 117h de travail (accueil physique et téléphonique).

Les missions payantes représentent 1 126h de travail soit 78% d'un temps plein. Elles concernent principalement la collecte et le traitement des renseignements concernant les artistes, la gestion des réservations hôtelières pour les artistes, la personnalisation et l'envoi de contrats de prestations, la réalisation d'un dossier d'accueil pour les artistes, des actions de communication, les contacts avec les associations, la réalisation d'un bilan de la manifestation, la mise à jour du plan de salle, la billetterie des 3 spectacles en soirée et des concerts de gospel le dimanche. Cela équivaut à un taux horaire de 9,64€ de l'heure.
M. Balmisse précise qu'il s'agit d'un évènement très important économiquement pour la Châtaigneraie cantalienne avec des festivaliers qui logent à plusieurs dizaines de kilomètres de Laroquebrou.
M. Cabanes insiste sur l'importance des événements. Mme Plantecoste demande comment est organisé le festival ? M. Malvezin lui répond qu'une seule association organise l'événement et qu'elle repose essentiellement sur 2 personnes. Les présidents et les bénévoles sont difficiles à trouver.

- Présentation du Club Tourisme Cantal

Ce club regroupe Cantal Destination, le service Tourisme du Conseil Départemental et les 9 Offices de Tourisme du département. Il consiste à réfléchir ensemble et à mutualiser les actions.
Une convention permettant d'officialiser la démarche sera signée le 17 mai à Arpajon sur Cère. Les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme sont invités à y participer.

L'organisation promotionnelle "Auvergne Destination" qui a bénéficié de 4 000 000 € sur les 4 dernières années, est amenée à disparaître d'ici la fin d'année. Nous devrions revenir à une échelle promotionnelle départementale avant un nouveau site internet Cantal à redéfinir.

Une étude vient d'être lancée afin de déterminer le positionnement marketing du Cantal. Il s'agit de définir les axes de communication en prenant en compte les spécificités de chaque territoire. L'agence en charge de cette étude se nomme Les Dissidents. Le rendu est attendu en octobre 2023. Ce travail pourra faire l'objet d'un Conseil d'Administration spécifique.

Dans le cadre du Fond Commun de Promotion du Cantal, un renouvellement de la photothèque départementale pour la promotion touristique sera réalisé durant l'été 2023. Cette opération est financée pour moitié par Cantal Destination et pour moitié par les Offices de Tourisme. En Châtaigneraie, 4 journées ont été identifiées afin de couvrir l'ensemble du territoire avec un coût pour l'Office de Tourisme de 4 000€ : 2 journées avec le photographe Pierre Soissons et 2 journées avec un photographe qui est doté d'un drone, Benoit Colomb.

Fin de la réunion à 19h45